



Association
MIL ESPOIR
MILLE SAVOIRS

L'école pour les enfants nomades peuls WoDaaabe du Niger

Association d'intérêt général

Charte des Adhérents

L'association Mil Espoir Mille Savoirs, adhère aux principes suivants :

1. Défendre le droit de tout enfant à une éducation ¹
2. répondre à la demande d'aide à la scolarisation d'un groupe de peuls WoDaaBé du Niger, confrontés aux nouvelles conditions climatiques.
3. Répondre à notre mesure et dans le respect des personnes, des cultures et de ses choix, au souhait d'ouverture d'une population
4. Contribuer à créer les conditions nécessaires à la scolarisation, notamment en répondant à la demande d'aide alimentaire.
5. Favoriser ainsi l'accès à la connaissance, l'ouverture au monde, l'égalité des chances pour les filles et les garçons, et leur permettre de nouvelles perspectives de vie.

¹ Déclaration ONU des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1959 et Convention des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989